

LES HYÈNES DE SANDRINE ROUSSEAU GPL477g3



Frédérique CASSEREAU
Avocate au barreau de Paris, maître
de conférences à Sciences Po Paris,
Hoche Avocats

“ *Les droits de la défense
et la liberté de parole
des avocats ne s’arrêtent pas
aux portes des prétoires* ”

Après six mois de travaux, 85 auditions et 350 personnes entendues, la commission d’enquête relative aux violences commises dans les secteurs du cinéma, de l’audiovisuel, du spectacle vivant, de la mode et de la publicité de l’Assemblée nationale a rendu le 9 avril 2025 un rapport très fourni, de près de 300 pages et une liste de 86 recommandations.

Un constat s’impose, implacable, ce rapport est accablant. Il met en abyme de façon drastique et profondément dramatique que la « grande famille » du secteur culturel est bien à l’image de notre société : trop sexiste et patriarcale sur fond d’une omerta systémique sur les tournages, pendant les castings comme dans les coulisses des théâtres.

La méthode en revanche peut interroger.

Contrairement à ce qu’a déclaré à la radio, la présidente de cette commission, Madame Sandrine Rousseau, députée de l’Assemblée nationale, le 9 avril 2025, jour de la sortie du rapport, les auditions n’ont pas toujours, loin s’en faut, répondu à la discipline qu’impose un débat serein et contradictoire.

De fait, ces auditions avaient bien la couleur d’un procès pénal avec les rituels qui l’accompagnent : un lieu à l’architecture imposante (l’Assemblée nationale tout de même), une présidente avec son rapporteur placés en hauteur sur une estrade, dominant des témoins interrogés en bonne et due forme.

Et ce ton, ah ce ton accusatoire propre au procureur, inimitable !

Avec un tel appareil, il n’est pas si simple de préserver l’essence de la mission d’une commission d’enquête parlementaire : faire la lumière sur une question de société, sans tomber dans la caricature du Tribunal de l’inquisition.

A fortiori sur un sujet aussi douloureux que les violences et harcèlement sexistes et sexuelles et au cas particulier quand la présidente de la commission est une femme qui revendique des prises de positions radicales sur ce sujet.

Or, en fait de caricature, je crains qu’on ait touché le fond : « Si on avait mordu sur le terrain de la présomption d’innocence, si nous avions fait des procès à la place de la justice, si nous avions fait un pas de côté, ils seraient tombés sur nous comme des Hyènes ».

Ce « ils », ces « Hyènes » désignaient sans contestation des confrères auteurs d’une tribune publiée le 26 mars 2025 rappelant quelques grands principes chers à notre démocratie : séparation des pouvoirs et présomption d’innocence (« Commission d’enquête sur les violences sexuelles dans la culture : le risque de l’arbitraire et du discrédit », *Marianne*, 26 mars 2026 : <https://text.so/9arVXP>).

L’insulte n’est pas nouvelle : les staliniens traitèrent Sartre de hyène dactylographe lors d’un congrès d’intellectuels en 1948. Puis, dans les années 90, Berlusconi, grand ami de Poutine, reprit l’invective à l’encontre de journalistes...De quoi laisser songeur sur les sources d’inspiration de Sandrine Rousseau.

À l’heure où l’État de droit semble s’écrouler avec fracas de l’autre côté de l’Atlantique, il ne semble pas vain de devoir rappeler ici, en France, que les droits de la défense et la liberté de parole des avocats ne s’arrêtent pas aux portes des prétoires. ●